

Remise des matches pour intempéries
Forfait ponctuel de dernière minute
Contacts des clubs pour l'homologation des terrains
Saison 2024-2025

**LE BUREAU PROVINCIAL INVITE LES CLUBS A CONSERVER CE DOCUMENT
POUR LA SAISON 2024-2025**

REMISE DE MATCHES POUR INTEMPERIES

Le C.Q. du club, ou à défaut son président, pourra contacter un membre responsable de sa région : (En cas d'absence du membre responsable cité en premier lieu, il faut contacter dans la même région le suppléant cité en second lieu.)

- le vendredi avant 15H30 heures pour les rencontres prévues le samedi matin ;
- le samedi jusque 11H00 pour les rencontres prévues le samedi après-midi et le dimanche matin.
- le dimanche jusque 11H00 pour les rencontres prévues le dimanche après-midi.
A défaut, décision de l'arbitre au terrain.

N.B. : En aucun cas, il ne faut appeler le Secrétariat provincial à ce sujet.

Nouveau (article B7.18)

Le club visité peut, de sa propre initiative, reporter un match de jeunes (**des U6 aux U13 inclus**) lorsque le terrain de jeu est impraticable en raison des conditions météorologiques. **Le club visité peut le faire via la plateforme digitale prévue à cet effet au plus tôt 24 heures à l'avance et au plus tard :**

- **3 heures avant le match pour les championnats provinciaux ;**
- **6 heures avant le match pour les championnats interprovinciaux**

L'instance compétente peut mener une enquête en cas de soupçon d'abus lié à l'utilisation de cette mesure et infliger des sanctions

FORFAIT PONCTUEL

En cas de forfait ponctuel de dernière minute à annoncer en dehors des heures d'ouverture du Secrétariat provincial, la procédure à utiliser est la même que pour les remises (voir ci-dessus).

Dispositions valables pour les compétitions des jeunes et réserves et (nouveau) pour les équipes premières provinciales de l'ACFF (article B7.29)

Un club peut déclarer **numériquement** un forfait partiel en jeunes, réserves **et équipes premières provinciales** dans les délais suivants:

- jusque 3 heures avant les matches en jeunes et réserves des championnats provinciaux;
- jusque 6 heures avant les matches en jeunes interprovinciaux et réserves amateurs des divisions 2 et 3 **et les équipes premières provinciales**

Les parties concernées sont automatiquement informées du forfait partiel.

CONTACTS DES CLUBS POUR L'HOMOLOGATION DES TERRAINS

Le C.Q. du club devra écrire au Secrétariat provincial pour l'homologation de son/ses terrain(s) et/ou éclairage et pourra prendre contact avec le membre responsable du B.P. Liège cité en premier lieu.

REPARTITION DES CLUBS :

M. LÖFGEN (13) : 0494/90.73.78

Adjoint : /

AMBLEVE - BUTGENBACH - ELSNBORN - EMMELS - HAUTES FAGNES - HONSFELD - OUDLER - RECHT - ROCHERATH - SAINT-VITH - WAIMES FAYMONVILLE - WEYWERTZ - XHOFFRAIX

M. BRONSART (23) : 0476/39.39.21

Adjoints : MM. FRISSCHEN : 0497/35.10.79

CHERATTE - CROATIA WANDRE - ELAN DALHEM - ETOILE DALHEM - UN FLEMALLOISE - FOURON - HACCOURT - HERMALLE - ELLAS HERSTAL - FC HERSTAL - MS HERSTAL MILMORT - HOUTAIN-MILANELLO - RFC LIEGE - US LIEGE - PIERREUSE PONTISSE - QUEUE DU BOIS - RICHELLE - ROCLERGE WONCK - THIER A LIEGE - VISE BMFA - VIVEGNIS - WARSAGE

M. LHOEST (33) : 0476/28.65.76

Adjoint : M. HIRSOIL : 0494/175699 et M. PETITJEAN : 0477/840078

ALLEUR JSN - FC ANS - ANS MONTEGNEE - BLEGNY - BRESSOUX - CHENEE - CITE SPORTS GH - FEMINA GRACE HOLLOGNE - FEXHE SLINS/FRAGNEE - FLERON EJ - FONTIN - GLONS - JS GRIVEGNEE - HERMEE - HOGNOUL - FC HORION - JUPRELLE CS - FC KEMEXHE CRISNEE - MOMALLE - MONTAGNARDE - OLEYE - LES ORANGES LIEGE - OREYE - OTHEE - OUPEYE - RAPIDE LIEGE - SART TILMAN - SERAING ATHLETIQUE - FC SERAING - STANDARD - STOCKAY - JMSN TILLEUR - VERLAINE

M. VOLON (26) : 0497/46.26.55

Adjoint : M. HAUBEN 0499/613971

ANTHISNES - AYWAILLE - BARCHON - BEAUFAYS - DC COINTE- FERRIERES - FRAITURE FC - HAMOIR - HARZE - JUPILLE - UCE LIEGE – MAGNEE - ONEUTOIS - OUFFET WARZEE – OUGREE - POULSEUR GD - REMOUCHAMPS - SAIVE - SOUMAGNE - SPRIMONT - TILF - APICOLES TILFOIS - TROOZ - VAUX CHAUDFONTAINE - WANDRUZIENNE - XHORIS

M. PIRARD (14) : 0479/22.29.96

Adjoints : M. GRIGNARD : 0493/685074

AUBEL - BAELEN - ELSAUTOISE - HERVE - HOMBOURG - LA CALAMINE - LONTZEN - MINEROIS - RAEREN/EYNATTEN - SART LEZ SPA - TROIS FRONTIERES - VESDRE FOOT ACADEMIE - WALHORN - WELKENRAEDT FC

M. COLLARD-BOVY (28) : 0497/78.06.99

Adjoint : M. GOUVERNEUR : 0474/72.66.25

ANDRIMONT - BATTICE - BELLEVAUX - BOLLAND - BULLANGE - CHARNEUX - CHEVRON - CORNESSE - EUPEN AS - EUPEN FC - FRANCHIMONT – GOE - JALHAY - LAMBERMONT RECHAIN - UNION LIMBOURG - MALMUNDARIA - MANHAY (DAMES) - MELEN - OLINE - ENTENTE PEPINE - SOIRON - SPA - STAVELLOT - STEMBERT - STER FRANCORCHAMPS - TROIS PONTS - STADE VERVIETOIS - SRU VERVIERS

M. DOCKIER (29) : 0477/28.96.33

Adjoint : M. HOUYOUX : 0467/05.64.91

AMAY - BRAIVES - BURDINNE - CLAVINOISE - COUTHUIN - DONCEEL - FAIMES -
FIZOISE - FRAITURE SP - GEER - HANNUT - HUCCORGNE - UN HUTOISE - JEHAY -
LENZOIS - MARCHIN - MODAVE - OCQUIER - RACOUR - STREE - TEMPLIERS NANDRIN
- THISNES - VAUX BORSET - VYLE THAROUL - WANZE/BAS OHA - WAREMME -
WARNANT - WASSEIGES

**Enfin, les remises décrétées par le Bureau Provincial sont renseignées sur le site de la
fédération.**